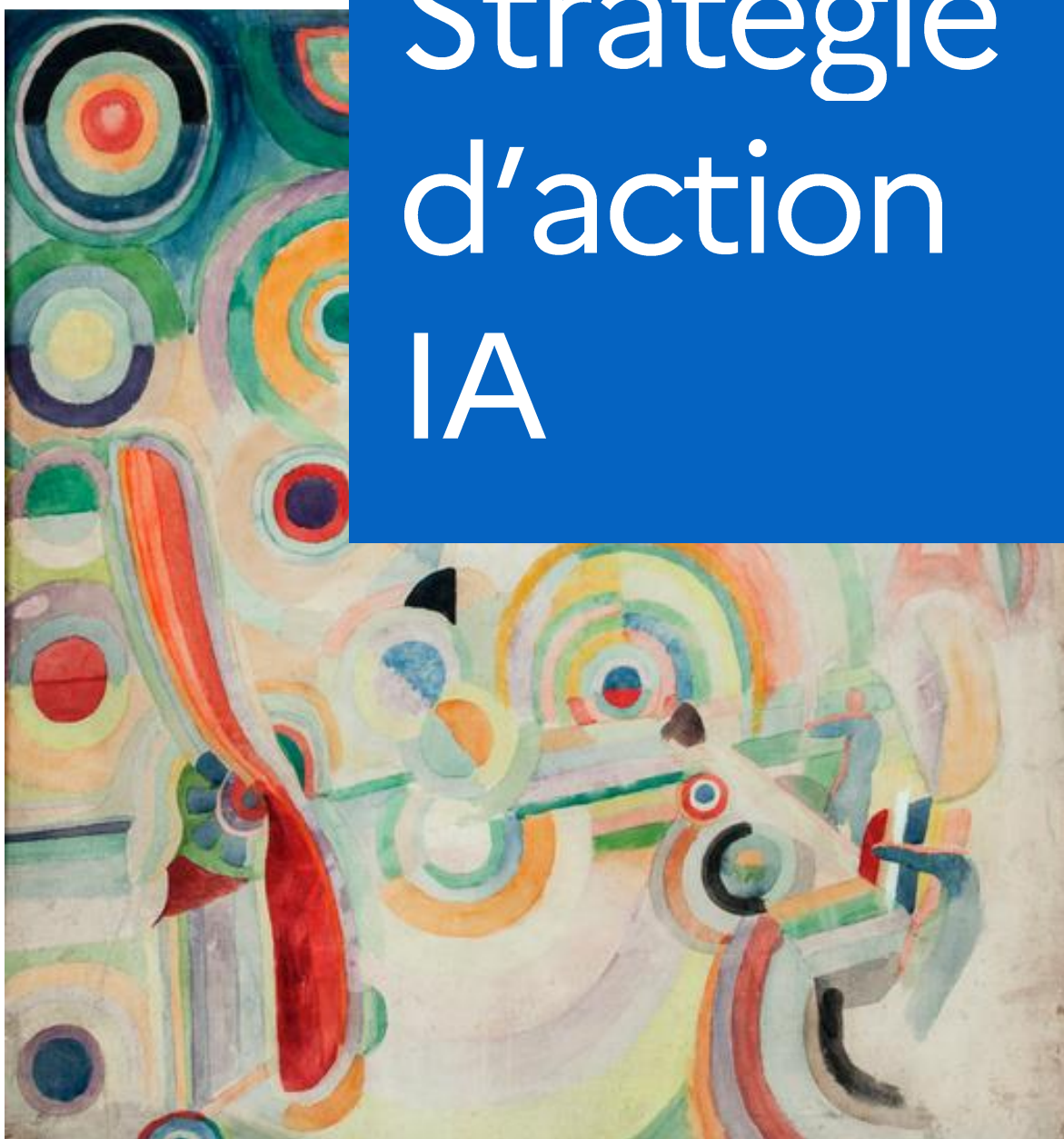




MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stratégie d'action IA



**POUR DES IA CULTURELLES ET
RESPONSABLES**

Paris — 3 juillet 2025



Crédit : Laurent VU / SIPA / MC

Édito

Nous sommes à un tournant. L'intelligence artificielle bouleverse notre rapport à la création, à l'information, à la culture elle-même. **Cette révolution suscite autant de promesses et d'opportunités qu'elle génère de risques et d'effets encore difficiles à mesurer sur nos modèles, nos métiers, nos repères.**

Face à l'émergence des intelligences artificielles génératives, cette Stratégie d'action IA du ministère de la Culture reflète une conviction : il nous faut dépasser l'opposition entre IA et culture, entre technologie et création, entre liberté d'entreprendre et droit d'auteur. A nous désormais de construire ensemble un écosystème souverain et compétitif, responsable et respectueux des créateurs. **Un écosystème protecteur de l'intégrité de l'information produite par les médias et les journalistes, représentatif de la richesse linguistique et de l'héritage culturel de la France.**

Parce que l'IA a également un impact écologique : il est impératif que le secteur culturel promeuve des **usages raisonnés et frugaux** de ces technologies.

Après les avancées permises par l'adoption du règlement européen sur l'IA, il nous faut encore **développer et rendre opérationnel un cadre commun qui nous permettra de tirer pleinement parti de ces avancées technologiques**, sans jamais renoncer à nos exigences culturelles, éthiques, démocratiques et écologiques. Le ministère a tout son rôle à jouer pour observer, anticiper et accompagner les impacts de l'IA sur les métiers et les chaînes de valeur.

C'est dans ce cadre clair et stable que l'IA devient une opportunité. Elle nous permet alors de **réaffirmer nos valeurs et notre souveraineté technologique et culturelle**, d'imaginer de **nouvelles formes d'expression artistique**, de **réinventer les conditions d'accès à la culture** pour tous ou encore de **promouvoir nos industries** culturelles et créatives.

Cette feuille de route est aussi celle des agents du ministère. Elle reconnaît leur rôle essentiel dans la transformation en cours et leur donne les moyens de se l'approprier. Des formations spécifiques, des expérimentations concrètes, une charte des usages responsables : nous accompagnons leur montée en compétence pour que chacun, à son niveau, puisse utiliser ces outils avec discernement, efficacité et confiance, au service d'une action publique plus accessible et performante.

Elle nous invite collectivement à innover sans renoncer à nos repères, pour bâtir un avenir culturel où exigence artistique, responsabilité et audace technologique avancent de concert. Parce que les usages de l'intelligence artificielle évoluent à un rythme soutenu, cette feuille de route, proposée en juillet 2025, sera régulièrement actualisée pour toujours rester en phase avec les transformations à l'œuvre.

Rachida Dati

Ministre de la Culture

Sommaire

AMBITIONS STRATEGIQUES DU MINISTERE DE LA CULTURE	8
Les usages de l'IA dans les secteurs culturels	8
Les défis d'une stratégie IA équilibrée entre innovation et maîtrise des risques	9
STRATEGIE D' ACTIONS EN 5 AXES	11
A. Développer des intelligences artificielles et des usages responsables	11
Soutenir l'entraînement de modèles d'IA respectueux de la diversité culturelle, artistique et linguistique, et évitant les biais algorithmiques	11
Protéger l'intégrité de l'information produite par les médias et les journalistes	11
Développer l'esprit critique du citoyen face à l'IA	12
Promouvoir des usages raisonnés et une IA culturelle frugale	13
B. Créer les conditions d'un modèle économique équitable et protecteur des créateurs	14
Agir pour préserver le droit d'auteur et la rémunération des créateurs face au développement accéléré de l'IA	14
Observer et maîtriser les impacts sur les chaînes de valeur des métiers et des industries de la culture	15
Accompagner et former les acteurs culturels pour s'adapter à l'impact de l'IA	16
C. Innover et renouveler l'offre culturelle, de sa création à sa diffusion	18
Explorer les interactions entre création artistique et IA	18
Soutenir la recherche culturelle	18
Contribuer à la transformation des filières des industries culturelles et créatives françaises pour imaginer de nouvelles offres et de nouveaux services	19
Accélérer la production de contenus pédagogiques, de médiation et d'éducation artistique et culturelle	19
Affiner les algorithmes de recommandation pour favoriser la diversification des pratiques	20

D. Utiliser l'IA comme levier de découvrabilité, de connaissance et de protection des biens culturels	21
Exploiter le potentiel de l'IA pour enrichir la description et la connaissance des biens culturels et les valoriser	21
Lutter contre le trafic illicite de biens culturels	21
Observer, maîtriser et prévenir les risques environnementaux pour améliorer la protection des monuments historiques	22
Maîtriser l'inflation numérique grâce à l'IA	22
E. Déployer l'IA au service des usagers et des agents	24
Simplifier l'accès aux démarches du ministère de la Culture	24
Exploiter l'IA comme levier d'accessibilité et d'inclusion culturelle	24
Sensibiliser et former les agents	25
Moderniser l'environnement numérique de travail	25
PROJETS EMBLEMATIQUES	27
A. La diversité linguistique et culturelle : ALT-EDIC, LANGU :IA et COMPAR:IA	27
B. Une approche mutualisée pour la gestion et la valorisation du patrimoine culturel	29
C. Des assistants IA pour les traitements des documents et données numériques dans les administrations et les services d'archives	30
D. Un environnement numérique de travail augmenté	30
ANNEXE : DETAIL DES ACTIONS	32

AMBITIONS STRATEGIQUES DU MINISTERE DE LA CULTURE

Les usages de l'IA dans les secteurs culturels

L'adoption de l'IA est déjà une réalité dans les secteurs culturels (l'enquête ADAGP-SGDL de septembre 2024 souligne par exemple que 40% des artistes ont déjà utilisé un logiciel d'IA générative). Si l'impact économique au quotidien se fait encore attendre avec des investissements qui peinent à trouver leur rentabilité sur le terrain, **les usages individuels quant à eux se développent rapidement** (70% des 18-24 ans utilisent déjà les IA génératives selon le Baromètre IFOP 2024).

Pour le secteur culturel, les usages potentiels des technologies d'IA, dans toute leur diversité, sont multiples :

- **Au service des publics**, pour enrichir les expériences culturelles (agents conversationnels, recommandations personnalisées...) et accompagner les politiques de diversification des pratiques et de découvrabilité des contenus culturels
- **Au service de l'enrichissement de la connaissance et des savoirs**, avec de l'aide au catalogage, à l'indexation automatique des collections, au tri et au classement des documents et données destinés à être archivés, à la transcription des textes manuscrits, à la reconnaissance de formes, à la diffusion et à la valorisation des contenus culturels et patrimoniaux quel que soit leur format (image, son...)
- **Au service de la conservation et de la protection du patrimoine culturel, immobilier et mobilier**, en termes d'identification, de comparaison et de sélection des biens culturels à protéger, de prévention des risques par l'analyse croisée des effets du réchauffement climatique, des constats d'état et des sinistres et l'exploitation cartographique et infographique de ces données. Elle permet également de lutter contre le trafic illicite des biens culturels et la fraude, en contribuant à la traçabilité géographique, culturelle et historique des biens culturels, mobiliers ou immobiliers et à leur comparaison entre

bases de données patrimoniales, policières (françaises et internationales) et bases de données des opérateurs du marché de l'art.

- **Au service de la création artistique et de la conception** : l'IA générative permet de générer du texte, de la musique, des images, des vidéos, et favorise également l'exploration de nouvelles formes d'expression artistique. Certains créateurs l'utilisent comme outil, pour accélérer leur processus de travail, tester des variations d'une œuvre ou même créer un objet artistique original. Dans le cinéma et le jeu vidéo, elle ouvre des perspectives en matière d'effets spéciaux, de scénarisation ou de création de personnages. En parallèle, la création augmentée par les technologies de l'IA connaît un développement important depuis une dizaine d'années, y compris dans le champ des arts visuels. Au-delà de nouvelles formes d'expression artistique, ces artistes amènent une dimension conceptuelle et réflexive dans l'utilisation de ces technologies qui suscite l'intérêt de laboratoires de recherche ou d'entreprises.
- **Au service de l'enseignement, de la recherche et des pratiques pédagogiques**, avec de nombreuses applications comme la personnalisation des parcours d'apprentissage, la production assistée de contenus, le soutien à la production scientifique ou encore la conception d'outils pédagogiques adaptés en fonction de l'âge ou du handicap. Par ailleurs la place du numérique et de l'IA dans les pratiques de la conception et de la création deviennent de plus en plus un sujet de recherche en tant que tel.
- **Au service de l'efficacité de l'action administrative et de la qualité du service rendu aux usagers** : l'IA peut par exemple faciliter l'accès à l'information, avec des assistants virtuels capables de répondre aux questions des usagers sur les démarches administratives ou les événements culturels. Elle peut aussi renforcer la transparence et l'aide à la décision publique, en analysant de grandes quantités de données pour orienter les politiques publiques culturelles. Elle permet également d'outiller plus efficacement le travail des professionnels de

la culture, par exemple en contribuant à optimiser la fréquentation des lieux culturels.

Les défis d'une stratégie IA équilibrée entre innovation et maîtrise des risques

La stratégie du ministère de la Culture pour l'IA recherche un équilibre autour de trois piliers :

- **Innover** : soutenir l'innovation.
- **Réguler** : être force de proposition en matière de régulation au niveau européen.
- **Accompagner** : anticiper les impacts sur les tâches et les métiers de la culture pour mieux former les professionnels actuels et futurs.

En effet, le ministère souhaite promouvoir une vision positive de l'IA, dès lors qu'elle est fondée sur une démarche responsable au service de la culture, en relevant cinq défis principaux :

- **Soutenir la diversité culturelle et artistique et faciliter la découvrabilité des contenus et des offres culturels** : le marché des modèles d'IA générative est dominé par des entreprises américaines et chinoises, ce qui pose un défi pour la diversité culturelle et linguistique et les principes de souveraineté. Ces IA sont principalement entraînées sur des corpus en anglais, créant un biais linguistique et culturel qui affecte la qualité des réponses dans d'autres langues, notamment les langues peu parlées ou minoritaires, et présente un risque d'uniformisation des contenus produits. Le développement de l'IA présente ainsi **un fort enjeu de rayonnement de la culture française**, francophone et européenne.
- **Promouvoir un modèle économique équitable et protecteur de la création, des droits d'auteur et des droits voisins** : capables de produire textes, images, musiques et vidéos en quelques secondes, ces intelligences artificielles sont entraînées sur des corpus massifs de

données disponibles en ligne et constitués en partie d'œuvres protégées par le droit d'auteur, sans garantir une juste reconnaissance ni rémunération de leurs auteurs. Elles sont parfois même entraînées sur des corpus auxquels il a été accédé de manière illicite. Par ailleurs, de nombreux résultats générés par IA s'apparentent à des « quasi-œuvres » qui concurrencent directement les créations humaines ayant servi à leur élaboration et qui, à terme, pourraient compromettre les conditions mêmes de la création humaine. Alors même que la créativité humaine est essentielle au développement des IA et à leur non-dégénérescence, cette situation interroge le respect du droit d'auteur et des droits voisins et la capacité à **construire un modèle économique transparent et équitable où artistes et entreprises technologiques coexistent de manière durable.**

- **Accompagner les secteurs et métiers culturels dans la transformation des chaînes de valeur et des pratiques professionnelles en mesurant l'impact de l'IA sur les métiers et l'emploi mais aussi sur les équilibres économiques :** de la création artistique à la conservation du patrimoine, en passant par la conception architecturale, la médiation et les métiers de l'image et du son, l'IA modifie les pratiques professionnelles et les compétences requises. Cette évolution soulève des enjeux majeurs : la disparition de certaines tâches, la perte d'emploi pour certains créateurs remplacés par l'IA (doubleurs, graphistes, illustrateurs, photographes, traducteurs, notamment), l'adaptation des formations, l'accompagnement des professionnels face à ces changements, mais aussi la redéfinition des équilibres entre innovation technologique et savoir-faire humains. Certains métiers voient leurs processus optimisés, tandis que d'autres disparaissent progressivement ou doivent se réinventer pour préserver leur valeur ajoutée face à l'automatisation.

- **Protéger l'intégrité de l'information produite par les médias et les journalistes et encourager l'esprit critique :** l'IA interroge le rapport aux images et à l'information, à l'heure où celle-ci peut être aisément trafiquée par les hypertrucages (« deepfake ») ou le clonage vocal et vidéo, rendant plus difficile la distinction entre vérité et mensonge. Alors que la multiplication des faux articles et des usines à désinformation menace la crédibilité des médias, les algorithmes enferment les utilisateurs dans des bulles informationnelles, avec un phénomène croissant d'IA entraînées sur des contenus erronés relayant de fausses informations : l'éducation des publics et l'accès à des sources authentifiées sont plus essentielles que jamais. Partant de ce constat et dans le prolongement des recommandations des États généraux de l'information, garantir l'intégrité de l'information produite par les médias et les journalistes et sensibiliser les citoyens à ces enjeux apparaissent comme des piliers fondamentaux de la protection de nos démocraties.
- **Encourager et mobiliser la construction de systèmes d'IA frugaux et éthiques,** notamment pour améliorer le service rendu aux usagers et le fonctionnement interne du ministère de la Culture : l'IA, dans la Culture, comme ailleurs, consomme énormément de ressources (énergie, eau, matériaux rares...). Pour le ministère de la Culture, il est impératif de concilier innovation technologique et respect de l'environnement et de soutenir des usages et des systèmes d'IA à l'empreinte écologique la plus réduite possible.

STRATEGIE D' ACTIONS EN 5 AXES

A. Développer des intelligences artificielles et des usages responsables

Impact recherché : agir en faveur d'intelligences artificielles responsables et culturellement souveraines tout en promouvant des usages éthiques et frugaux.

Soutenir l'entraînement de modèles d'IA respectueux de la diversité culturelle, artistique et linguistique, et évitant les biais algorithmiques

Les IA conversationnelles reposent sur des grands modèles de langue (LLM) entraînés principalement sur des données en anglais, ce qui crée des biais linguistiques et culturels dans les résultats qu'ils produisent. Ces résultats sont parfois stéréotypés ou discriminants et peuvent constituer des réponses partielles voire incorrectes négligeant la diversité des langues et des cultures, notamment francophones et européennes.

Il est donc indispensable que ces modèles soient entraînés avec une diversité de sources culturelles et linguistiques, y compris les langues régionales et les expressions artistiques moins représentées. En soutenant l'utilisation de modèles ouverts et transparents et la mise à disposition de données diversifiées et de qualité, le ministère contribue à une IA qui respecte la pluralité des expressions et préserve le plurilinguisme.

- **Action** – Participer aux projets de l'Alliance pour les technologies des langues (ALT-EDIC).
- **Action** – Préfigurer la mise en place d'un volet national et francophone rattaché à l'ALT-EDIC : le projet LANGU:IA.
- **Action** – Poursuivre le déploiement de COMPAR:IA.
- **Action** – Clarifier les pratiques d'ouverture et de mise à disposition des données et des contenus culturels des collections nationales dans le respect du cadre juridique en vigueur.
- **Action** – Poursuivre et renforcer les programmes de numérisation.

Protéger l'intégrité de l'information produite par les médias et les journalistes

Le développement de l'IA fragilise l'intégrité de l'information en facilitant la manipulation des contenus, en automatisant la production de contenus synthétiques et en altérant le lien entre les médias et le public. Les journalistes et les médias voient leurs productions exploitées sans autorisation, sans rémunération ni citation de leurs sources. Face à ces enjeux, le ministère met en

œuvre les recommandations des Etats généraux de l'information et réaffirme son engagement en faveur de la sensibilisation aux risques, de la promotion de vérification des faits (*fact-checking*) et de la régulation des algorithmes pour préserver le pluralisme. Enfin, il insiste sur la responsabilité des grandes plateformes à adopter des mesures efficaces pour limiter la propagation de fausses informations et protéger le débat démocratique.

- **Action** - Soutenir les initiatives et les projets mettant en œuvre des outils d'IA éthiques au service de l'intégrité de l'information.
- **Action** - Soutenir les photographes dans la lutte contre la désinformation.
- **Action** - Etudier la possibilité de mettre en place un marquage généralisé des images (*via un watermarking* qui permet la conservation des métadonnées) et leur identification au sein d'un registre global.
- **Action** - Travailler sur la création d'un outil de détection d'images générées par l'IA.

Développer l'esprit critique du citoyen face à l'IA

Sensibiliser le grand public aux enjeux culturels et artistiques liés à l'IA

L'IA peut produire des textes, images et vidéos qui semblent authentiques mais peuvent être biaisés ou trompeurs. Apprendre à identifier ces contenus et à vérifier les sources est essentiel pour éviter la manipulation. Par ailleurs, pour qu'un usage responsable se développe, il est nécessaire d'orienter les usages vers des pratiques respectueuses de la diversité, du droit des créateurs et de l'environnement.

- **Action** - Amplifier les actions d'éducation aux médias et à l'information à l'attention de tous les publics, jeunes et adultes.
- **Action** - Favoriser des modalités de rencontre entre artistes et publics autour des IA et des enjeux qu'elles véhiculent.

Promouvoir la culture scientifique et artistique autour de l'IA

Favoriser l'appropriation par tous de la démarche scientifique au cœur de ces nouvelles technologies contribue également à améliorer la compréhension critique par le public des applications de l'IA et encourager l'innovation technologique au service de la société.

- **Action** - Agir, avec les organismes qui partagent la culture scientifique et technique (CSTI) dans les territoires (centres de sciences, établissements d'enseignement supérieur, organismes de recherche, médiathèques, etc.), notamment Universcience, pour sensibiliser le public aux enjeux de l'IA.
- **Action** - Impliquer les citoyens dans la recherche culturelle sur l'IA, en développant des programmes de recherche participative.
- **Action** - Favoriser des coopérations avec Universcience, La Villette et Le Fresnoy et des opérateurs du spectacle vivant (notamment l'IRCAM) sur la recherche et la création augmentée par l'IA.

Promouvoir le Français comme langue de science

L'hégémonie de l'anglais dans la diffusion des contenus scientifiques limite l'accès aux connaissances et affaiblit la diversité des recherches. Pour y remédier, il est essentiel de favoriser la découvrabilité des contenus en français et dans d'autres langues, garantissant ainsi une transmission de qualité et

une souveraineté intellectuelle des pays francophones, dont l'entraînement des modèles d'IA devra tenir compte.

- **Action** – Favoriser par le plurilinguisme l'accès aux contenus scientifiques et la diversité des recherches.

Promouvoir des usages raisonnés et une IA culturelle frugale

Dans le prolongement de son action en faveur de pratiques numériques responsables, concrétisée notamment par l'obtention du label Numérique responsable, et le volet numérique de sa feuille de route Transition écologique, le ministère de la Culture promeut le développement d'une IA culturelle raisonnée, éthique et sobre pour l'ensemble de ses politiques, de ses secteurs d'intervention et de son réseau d'acteurs culturels.

Concrètement, la conception et le déploiement des solutions d'IA doivent être fondés sur :

- 1) **L'évaluation préalable de la pertinence du recours à l'IA** : il ne s'agit pas d'utiliser l'IA par défaut, mais d'abord d'examiner le besoin à couvrir et de vérifier la capacité des systèmes d'IA à satisfaire ce besoin dans des conditions optimales ; le cas échéant, de favoriser des alternatives moins consommatrices que l'IA si elles sont suffisantes à répondre au besoin.
- 2) **La maîtrise de l'impact environnemental**, par la limitation de la taille des modèles utilisés (pour consommer moins d'énergie lors de l'entraînement et de l'inférence) et la réduction du volume de données nécessaires à leur entraînement, soutenant ainsi le développement et le recours à de petits modèles spécialisés.
- 3) **La durabilité des systèmes**, en réutilisant ou en mutualisant les modèles *open source* existants, voire en mutualisant les infrastructures.
- 4) **L'intégration des principes éthiques** : transparence des processus, explicabilité des décisions, lutte contre les biais algorithmiques, respect de la vie privée, etc

- **Action** – Appliquer aux projets numériques du ministère de la Culture les référentiels d'IA frugale.

- **Action** – Promouvoir auprès des partenaires du ministère de la Culture le recours à l'IA frugale.

B. Créer les conditions d'un modèle économique équitable et protecteur des créateurs

Impact recherché : garantir une juste rémunération pour l'utilisation de contenus protégés entre les ayants-droits et les entreprises technologiques et de services d'IA.

Agir pour préserver le droit d'auteur et la rémunération des créateurs face au développement accéléré de l'IA

Contribuer à l'émergence d'un cadre réglementaire adapté au niveau national et européen

Le règlement sur l'IA (RIA) introduit une obligation de transparence de la part des fournisseurs de modèles d'IA sur les corpus de données utilisés lors de l'entraînement de ces modèles. Cette obligation est nécessaire pour qu'émerge un marché des données équilibré et équitable qui garantisse à la fois une juste rémunération des ayants droit et une sécurité juridique pour les fournisseurs de modèles d'IA. L'adoption de ce règlement constitue une première étape – les modalités de mise en œuvre doivent prochainement être précisées avec le Bureau de l'IA de la Commission européenne – qui doit ouvrir la voie à des solutions mutuellement avantageuses entre développeurs de modèles d'IA générative et ayants droits.

- **Action** - Envisager des modèles de rémunération adaptés aux enjeux des différents secteurs culturels à partir des travaux du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) sur la rémunération des contenus culturels utilisés par les systèmes d'IA.
- **Action** - Étudier au travers d'une étude du CSPLA lancée en avril 2025 la question de la loi applicable, en vertu des règles du droit international privé, à l'entraînement des modèles d'IA.
- **Action** - Étudier au travers d'une étude CSPLA les enjeux tenant de la problématique de l'attribution des œuvres et des prestations artistiques notamment dans le champ de l'IA.
- **Action** - Créer un dialogue entre développeurs d'IA et représentants des ayants-droits via un cycle de concertation.
- **Action** - Mener des réflexions autour des dispositifs techniques d'*opt-out*.

Soutenir les initiatives permettant de distinguer les contenus synthétiques

Les signalements sur la propagation de contenus synthétiques (i.e. générés par IA en tout ou partie) se multiplient dans divers secteurs, dont la musique, le livre et les médias. Ces contenus viennent concurrencer les contenus des créateurs, dans un marché déjà caractérisé par une offre surabondante. Face à cet enjeu, il est essentiel de distinguer les créations humaines des contenus 100% synthétiques. Le ministère s'engage à promouvoir des solutions permettant de sécuriser l'exploitation des contenus et la juste rémunération des ayants droit.

- **Action** - Mettre en œuvre la Stratégie France-Québec¹

¹ [Stratégie](#) France-Québec 2025-20230 pour la diversité des contenus culturels dans l'environnement numérique

- **Action** – Etudier au travers d’une étude du CSPLA les enjeux économiques et juridiques des contenus générés ou manipulés par l’IA (hypertrucages) pour les secteurs culturels

- **Action** – Etudier au travers du CSPLA les enjeux tenant à la protection des contenus générés avec le recours à l’IA générative.

Lutter contre le piratage de contenus culturels protégés par le droit d’auteur

Lors du Sommet pour l’action sur l’IA de février 2025, les acteurs de la culture et des médias ont exprimé tant à l’échelle nationale qu’internationale de fortes attentes quant à la gestion des risques et des opportunités qu’offre cette technologie pour contrôler l’accès, la copie et l’utilisation des contenus numériques protégés par le droit d’auteur.

- **Action** – Soutenir les projets innovants dans le domaine de la lutte contre le piratage ou la diffusion illégale de contenus.

Observer et maîtriser les impacts sur les chaînes de valeur des métiers et des industries de la culture

Renforcer l’observation et la prospective sur les nouveaux métiers et les métiers impactés par l’IA dans les secteurs culturels, les impacts économiques et l’évolution des usages

Les capacités des systèmes d’IA promettent de faire évoluer fortement les métiers et compétences. Elles transforment profondément certaines professions et fragilisent notamment les traducteurs, les doubleurs, certains métiers de la production audiovisuelle, musicale ou littéraire ou encore de l’audiodescription. Elles mettent également en tension les revenus complémentaires de plusieurs professions (photographes, graphistes...).

Face à ces mutations, chaque employeur et chaque filière doivent engager une réflexion collective pour analyser finement les métiers, embarquer l’ensemble de leurs personnels et construire des stratégies d’adaptation. Il s’agit de renforcer la maîtrise du processus d’évolution des métiers, des compétences et des pratiques professionnelles et de développer une culture et des bonnes pratiques partagées.

Pour le ministère de la Culture, il est essentiel de consolider durablement les capacités d’observation des mutations des métiers et des chaînes de valeur des filières, mais aussi des nouveaux usages et des innovations émergentes : l’objectif est de mieux anticiper et adapter les politiques publiques en matière de formation initiale et continue et/ou d’envisager des mesures spécifiques pour accompagner certains secteurs ou métiers.

Plusieurs initiatives ont déjà vu le jour en la matière et constitueront un premier socle pour consolider ces capacités d’observation et de prospective du ministère de la culture. Le ministère travaille ainsi avec le laboratoire LaborIA (copiloté par le ministère du travail et l’INRIA) pour étudier les effets de l’IA sur les métiers créatifs, avec l’Afdas² pour des études d’impact économiques et sur les métiers (notamment dans les champs de l’audiovisuel, de la presse et du spectacle vivant) et avec l’ARCOM pour évaluer les impacts sur les chaînes de valeur de production de l’information. Le CNC pilote un dispositif d’observation régulier sur les usages de l’IA dans l’audiovisuel, le cinéma, l’animation et le jeu vidéo, accompagné d’études ad hoc sur certains métiers. Un baromètre piloté par l’Observatoire de l’économie de l’architecture sondera tous les deux ans la position des architectes face à ces outils d’IA. Enfin, le ministère peut également s’appuyer sur la politique d’observation mise en place par la

² L’Afdas est l’Opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement.

DGCA en lien avec le DEPS, en particulier sur l'observatoire des revenus et de l'activité des artistes-auteurs, le tableau de bord annuel de la sous-commission emploi du CNPS (indicateurs sur la situation des entreprises et de l'emploi au sein du secteur du spectacle vivant et enregistré), et l'observation des labels.

- **Action** – Doter le ministère d'une capacité d'observation et d'anticipation des innovations en matière d'IA et de leurs impacts sur les métiers et les chaînes de valeur.

Faire évoluer les dispositifs d'aide à la création pour prendre en compte les nouvelles pratiques de production de contenus culturels assistés par IA

La démocratisation croissante de l'utilisation des outils d'IA interroge doublement les dispositifs d'aide traditionnels conçus pour accompagner la création (dans les secteurs du livre, de la musique, de l'image animée, etc.). Elle pose la question du niveau de transparence attendu lorsque des IA sont utilisées dans le processus de création et le signalement pertinent dans les dossiers de demande de subvention. Elle questionne également la pertinence et les contours d'une conditionnalité des aides publiques au regard de la part estimée de l'IA dans le processus et le coût global de la production. Toute doctrine ministérielle devra être conçue en lien avec les opérateurs en charge de l'instruction de ces aides (CNC, CNL, CNM, etc.) et en discussions étroites avec les différentes instances des syndicats professionnels et comités de filière.

- **Action** – Elaborer d'ici la fin 2025 un cadre de référence ministériel pour guider l'instruction des aides à la création.

Accompagner et former les acteurs culturels pour s'adapter à l'impact de l'IA

Former les étudiants de l'enseignement supérieur Culture (ESC) aux IA et à leurs impacts

Avec 175 000 étudiants, dont plus de 36 000 au sein des écoles sous tutelle du ministère de la Culture, les formations artistiques et culturelles concentrent 6 % des étudiants de l'enseignement supérieur³. L'IA transforme en profondeur les processus de création, de production et de diffusion : l'architecture, le design, les arts visuels, le patrimoine, la documentation, le cinéma, l'animation, l'audiovisuel, la photographie, etc. sont tous concernés.

Elle offre de nombreuses perspectives et soulève de nouveaux défis pour les écoles, en termes de compétences à transmettre d'une part (quelle évolution des programmes et des diplômes ?) et d'évolution des processus scolaires et pédagogiques d'autre part (méthodologies d'évaluation, apprentissage personnalisé, etc.).

- **Action** – Actualiser la stratégie ministérielle 2024-2029 de l'enseignement supérieur Culture avec l'appui du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la

recherche artistiques et culturels (Cneserac).

- **Action** – Encourager les établissements de l'ESC à proposer à leurs étudiants un parcours de

³ Voir l'étude sur l'année universitaire 2021-2022 du département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture "Formations artistiques et culturelles en 2021".

formation initiale et continue aux enjeux de l'IA, aux usages et aux outils mobilisant ces technologies.

- **Action** – Accompagner l'adaptation des programmes pédagogiques et s'inspirer des bonnes pratiques françaises ou internationales en matière de formation à l'IA.

- **Action** – Accompagner l'innovation et la recherche appliquée en architecture au sein des ENSA-P.

- **Action** – Identifier et enrichir le catalogue de formation ministériel par une offre de formation à destination des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur culture.

Soutenir la formation des professionnels des secteurs culturels

Le ministère de la Culture agit pour la formation à l'IA des professionnels et des décideurs des secteurs culturels. Elle constitue un axe stratégique, identifié dans les recommandations du comité de l'intelligence artificielle⁴. Cet enjeu a notamment vocation à être traité par l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir », qui s'inscrit dans le cadre des objectifs de France 2030, et vise à répondre aux besoins des entreprises et des institutions publiques en matière de formation, d'ingénierie de formation, initiale et continue.

- **Action** – Dans le champ de la création artistique, développer la formation des professionnels à l'IA.

- **Action** – Proposer des formations spécifiques à l'intention des architectes praticiens au titre de la formation obligatoire imposée par le CNOA.

⁴ Voir mesure 8 « Former les professions créatives à l'IA, dès les premières années de l'enseignement supérieur et en continu ».

C. Innover et renouveler l'offre culturelle, de sa création à sa diffusion

Impact recherché : promouvoir la diffusion et l'accès à la culture en stimulant la création de nouveaux services numériques culturels assistés par l'IA, à destination des publics et des professionnels.

Explorer les interactions entre création artistique et IA

L'IA est un outil puissant aux mains des artistes soit pour automatiser des phases de leur production, soit en leur permettant d'inventer un nouveau langage ou de nouvelles formes d'expression dans une perspective de création augmentée. Des artistes s'emparent en effet des technologies de l'IA générative pour développer des projets complexes fondés sur la capacité à orienter, créer des jeux de données, et entraîner des modèles de langage vers la production d'objets artistiques originaux. Au-delà de nouvelles formes d'expression artistique, ces artistes amènent une dimension conceptuelle et réflexive dans l'utilisation de ces technologies qui suscite l'intérêt de laboratoires de recherche ou d'entreprises.

- **Action** - Soutenir un écosystème dédié et mobiliser l'écosystème de création artistique en environnement numérique.
- **Action** - Promouvoir un programme de résidences de création à l'échelle nationale et internationale.

Soutenir la recherche culturelle

Dans le domaine de la recherche, tous les secteurs culturels sont concernés (création artistique, architecture et urbanisme, patrimoines et biens culturels, archéologie, archives et bibliothèques, musées, ICC) : l'IA est désormais un riche terrain de recherche sectorielle⁵ et est également devenue un domaine de recherche pluridisciplinaire, en pleine transformation théorique, méthodologique. Elle soulève de nombreux enjeux scientifiques, éthiques, épistémologiques, juridiques, environnementaux et sociétaux qui justifient un soutien réaffirmé à la recherche culturelle en IA.

- **Action** - Identifier les usages de l'IA au service de la production scientifique.
- **Action** - Initier et soutenir des programmes de recherche pluridisciplinaires articulant l'IA et les grandes thématiques de recherche du ministère de la Culture.
- **Action** - Mobiliser la recherche au bénéfice des ICC avec le PEPR ICCARE (Industries Culturelles et Créatives : Action, Recherche, Expérimentation) et le CNRS.

⁵ Voir le numéro dédié de la revue Culture & Recherche sur l'IA et la recherche Culture : <https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/enseignement-superieur-et-recherche/La-revue-Culture-et-Recherche/recherche-et-intelligence-artificielle>

Contribuer à la transformation des filières des industries culturelles et créatives françaises pour imaginer de nouvelles offres et de nouveaux services

Le potentiel des technologies d'IA pour imaginer de nouveaux services et de nouvelles offres à destination des publics et des professionnels fait l'objet de nombreuses expérimentations, avec un enjeu économique de passage à l'échelle de ces solutions. Dans le cadre de ses dispositifs de soutien aux entreprises ou aux projets innovants, le ministère de la Culture a déjà accompagné plusieurs projets emblématiques et structurants pour l'activité de leur secteur. Ci-dessous quelques exemples non-exhaustifs.

Le projet Deezer et Music Story expérimente une nouvelle API et des métadonnées enrichies pour améliorer la découvrabilité des contenus francophones (notamment *via* l'amélioration de la reconnaissance par IA de langues francophones telles que le créole, le québécois, le cajun, etc.)

Le projet Spinoza, porté par Reporters sans frontières en association avec l'Alliance de la presse d'information générale en France, a permis l'entraînement d'un modèle d'IA à partir de bases de données fiables (rapports scientifiques, textes législatifs, articles de presse ...) adapté au travail des journalistes.

Ircam Amplify, la société de commercialisation des innovations audio de l'IRCAM soutenue dans le cadre des « Investissements d'avenir », est devenue un partenaire essentiel de l'industrie dans la lutte contre la musique illégalement générée par l'IA et la protection des titulaires de droits. Sa solution technologique AI Music Detector est aujourd'hui utilisée par des Majors, des distributeurs, des plateformes de streaming, etc.

La société Composite Films (production et post production audiovisuelle) a développé une spécialisation en colorisation d'images d'archives en utilisant une méthodologie permettant d'approcher la meilleure véracité historique possible. L'intégration de l'IA est l'aboutissement d'un travail de R&D entamé en 2018 ; elle permet de transformer des séquences historiques en noir et blanc en images colorisées de haute qualité avec un niveau de détails et de subtilité très élevé. La société a bénéficié de l'aide aux moyens techniques du CNC.

— **Action - Déployer l'appel à projets France 2030 « Transition numérique de la Culture et appropriation de l'intelligence artificielle ».**

Accélérer la production de contenus pédagogiques, de médiation et d'éducation artistique et culturelle

L'IA générative a des capacités de production de contenus de tout format (texte, image, vidéo) : appliquée à la production de contenus pédagogiques et d'éducation artistique et culturelle, elle peut permettre de faciliter la production et de créer des contenus adaptés aux besoins des apprenants (par exemple en permettant d'ajuster les contenus en fonction du rythme d'apprentissage).

Par ailleurs, l'IA est au cœur de la réflexion de plusieurs établissements sur la personnalisation des offres et des parcours proposés au public, notamment dans le patrimoine. On peut citer les exemples emblématiques de la borne interactive « Bonjour Vincent » du musée d'Orsay ou l'assistant virtuel « Tubo » qui accompagne les visiteurs du Centre Pompidou avant, pendant et après leur visite. Le Château de Versailles prévoit également, en s'associant avec des entreprises spécialistes de la médiation et de l'IA conversationnelle, de permettre aux visiteurs des jardins du château de dialoguer en temps réel avec 20 statues et fontaines emblématiques.

- **Action** – Diffuser l'utilisation de la plateforme Science infuse – Ada créée par Universcience.

Affiner les algorithmes de recommandation pour favoriser la diversification des pratiques

Les algorithmes de recommandation proposent des contenus culturels adaptés aux goûts individuels, en se basant par exemple sur l'historique de navigation ou des intérêts spécifiques ou similaires. Ces algorithmes peuvent créer des « bulles de filtre » reproduisant les pratiques passées et réduisant la capacité à découvrir de nouveaux contenus. L'objectif pour le ministère de la Culture est de veiller au développement d'algorithmes « de service public » qui favorisent la diversification des pratiques en proposant également à l'utilisateur des œuvres ou des événements qu'il n'aurait peut-être pas découvert autrement.

- **Action** – Perfectionner l'algorithme de recommandation du pass Culture.

D. Utiliser l'IA comme levier de découvrabilité, de connaissance et de protection des biens culturels

Impact recherché : mettre l'IA au service des missions du ministère et de ses opérateurs de préservation et de valorisation du patrimoine et de découvrabilité des contenus culturels.

Exploiter le potentiel de l'IA pour enrichir la description et la connaissance des biens culturels et les valoriser

Utiliser l'IA pour l'indexation, la description, la transcription et l'accès aux collections patrimoniales. L'IA présente un fort potentiel pour une gestion plus efficace, un accès démocratisé et une valorisation renforcée du patrimoine culturel, dans le champ des archives, des bibliothèques, des musées ou encore des monuments historiques ou de l'archéologie. L'IA permet en effet d'optimiser l'indexation et la description des collections et de biens (analyse, classement, traduction, génération de métadonnées sur les œuvres grâce à la reconnaissance d'images, de textes, etc.), leur accès et leur découvrabilité (grâce à des moteurs de recherche multimodale par exemple). Avec la transcription automatique des écritures manuscrites, l'IA transforme également des millions de documents en données lisibles et exploitables par des machines.

- **Action** – Explorer la richesse du contenu des archives grâce à l'industrialisation des technologies de reconnaissance d'écriture manuscrite.
- **Action** – Améliorer la transcription et la recherche dans des fonds audiovisuels.
- **Action** – Améliorer la recherche dans les images des collections publiques, et notamment dans POP, la plateforme ouverte du patrimoine.
- **Action** – Favoriser l'émergence et le financement de programmes de travail basés sur la collaboration et le retour d'expérience en fonction de typologies particulières de biens culturels.
- **Action** – Etudier le potentiel de mutualisation et de répliquabilité de ces solutions entre acteurs culturels.

Dans le champ archéologique, exploiter l'analyse de l'imagerie spatiale par l'IA pour enrichir la connaissance archéologique du territoire.

- **Action** – Poursuivre l'incubation d'ArchéologIA à l'atelier numérique du ministère.

Lutter contre le trafic illicite de biens culturels

L'IA va jouer un rôle clé dans la lutte contre le trafic de biens culturels en contribuant à l'amélioration de l'identification, de la surveillance, de la traçabilité et la provenance des biens culturels. L'IA peut par exemple analyser les notices descriptives, l'ensemble des textes disponibles ainsi que les corpus d'images de ces biens puis les comparer de manière « industrielle » aux bases de données des opérateurs du marché de l'art et aux catalogues de ventes numérisés. L'objectif est de déterminer leur origine et de détecter les objets volés ou disparus, présents illicitement sur le marché de l'art

international. Dans ce domaine, une collaboration étroite entre experts du patrimoine, autorités policières, judiciaires et douanières, institutions culturelles et opérateurs du marché de l'art est essentielle et plusieurs initiatives sont en cours à l'échelle européenne (projet européen ANCHISE) ou à l'échelle internationale (Observatoire du trafic illicite de l'ICOM). Les systèmes d'IA mis à disposition des opérateurs du marché de l'art et des collectionneurs doivent leur permettre de mieux sécuriser leurs mises en vente ou leurs acquisitions.

En tant qu'acteur de la circulation des biens culturels, le ministère exerce dans le cadre de ses missions un contrôle sur les exportations, définitives ou temporaires : l'IA peut, à ce titre, constituer un levier au service des spécialistes pour fiabiliser la vérification des différents critères à prendre en compte dans l'instruction des demandes d'exportation (bien manquant ou volé, bien protégé au titre des monuments historiques, bien issu du domaine public, etc.).

— **Action** – Explorer la capacité de l'outil Arte-Fact à soutenir l'action du ministère de la Culture en matière de contrôle de la circulation licite des biens culturels.

— **Action** - Fournir des données permettant l'entraînement de modèles d'IA capables de catégoriser et pré-identifier les biens culturels en circulation, en des termes compréhensibles par des non spécialistes d'histoire de l'art.

Observer, maîtriser et prévenir les risques environnementaux pour améliorer la protection des monuments historiques

Le 3^e Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) publié le 10 mars 2025 comporte des mesures en faveur de la conservation du patrimoine culturel (mesure 44) qui nécessiteront sans aucun doute l'utilisation de l'IA. Il s'agit en particulier d'exploiter les systèmes d'information géographique (SIG) en croisant les cartographies du patrimoine (monuments historiques immeubles inscrits et classés, implantation des archives, musées et bibliothèques patrimoniales, carte archéologique nationale, patrimoine immatériel, sites patrimoniaux remarquables...) et les cartographies des risques liés au changement climatique (températures extrêmes, sécheresses et intempéries en particulier le risque inondation, recul du trait de côte, retrait/gonflement des argiles...) ou les risques sismiques. La question de la « maintenance prédictive » des bâtiments nécessite également de modéliser les données relatives à l'état de conservation en les croisant avec des données pertinentes issus des SIG (IGN) et de COPENICUS.

Maîtriser l'inflation numérique grâce à l'IA

Dans un double objectif de sobriété documentaire et d'efficacité administrative, l'IA peut être mobilisée pour favoriser la désinflation numérique au cours du cycle de vie des documents et données. L'agentique IA en particulier (une combinaison d'outils variés, IA ou traitements classiques, ordonnancée par des orchestrateurs semi-autonomes) offre des perspectives toutes particulières et nouvelles faces aux dizaines ou centaines de millions de messages et documents dans les messageries électroniques et les espaces de fichiers bureautiques, relevant juridiquement et quelle que soit leur ancienneté, du droit des « archives⁶ ».

⁶ Article L211-1 du Code du Patrimoine « Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité. »
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032860025

Cette opportunité peut s’approcher depuis deux angles : celui des agents et institutions qui produisent l’information dans leurs activités opérationnelles ; celui des services d’archives qui opèrent *in fine* la sélection, les traitements et l’exploitation patrimoniale des « archives définitives ». Les perspectives pour les administrations et les agents d’un « assistant IA à la gestion de la production documentaire » seront abordées infra dans la partie « Moderniser l’environnement numérique de travail ».

Pour les services d’archives publiques, qui ont très tôt été des laboratoires d’innovation pour les traitements d’information par ordinateur, l’IA promet de permettre l’industrialisation du traitement de la collecte numérique : l’identification automatique des messages personnels, des exemplaires multiples, des messages reçus en cc, etc. permettrait de réduire au moins de 80% les volumes de documents et données conservés, selon le périmètre visé, tout en assistant le travail des archivistes : pour trier, structurer et rendre intelligibles les « vrac numériques ».

Elle pourrait enfin être embarquée dans des projets d’exploration et faciliter ainsi les recherches qui exigent aujourd’hui des efforts disproportionnés, en particulier dans les messageries archivées et les fonds exposés à des risques contentieux.

- **Action - Proposer un programme d’IA appliqué à l’archivage numérique, en coordination avec la DINUM et la DITP, articulé avec le programme VITAM.**

E. Déployer l'IA au service des usagers et des agents

Impact recherché : améliorer la qualité du service rendu aux usagers et l'efficacité opérationnelle de l'action du ministère.

Simplifier l'accès aux démarches du ministère de la Culture

Simplifier l'accès aux archives, qu'elles soient sources de droit ou sources d'histoire

Les services d'archives publics ont reçu près de 313 000 demandes par correspondance en 2023. Cela demande de renforcer la manière de communiquer et d'autonomiser les utilisateurs en améliorant la catégorisation des demandes et l'orientation vers le bon service et les fonds recherchés.

- **Action** – Développer un agent conversationnel s'appuyant sur une IA générative pour faciliter l'accès aux archives.

Sécuriser et accélérer l'analyse administrative des demandes de subventions

- **Action** – Expérimenter le recours à l'IA pour automatiser certaines étapes de vérification de l'éligibilité administrative des demandes de subventions reçues chaque année par le ministère de la Culture.

Explorer les apports de l'IA dans la relation usager

- **Action** – Mobiliser le réseau Service Public + du ministère, réunissant les établissements sous tutelle.

Exploiter l'IA comme levier d'accessibilité et d'inclusion culturelle

Les opportunités offertes par l'IA en matière d'accessibilité des lieux, des œuvres, des contenus et des pratiques sont majeures et pourraient bénéficier aux 15% des Français en situation de handicap. Cela vaut autant dans le domaine de l'accessibilité physique mais aussi et surtout dans le domaine de l'accessibilité cognitive.

L'IA permet en effet d'adapter et de personnaliser les interfaces et les contenus numériques aux besoins spécifiques de chaque personne. Des fonctionnalités comme la transcription en temps réel, le sous-titrage automatique ou la reconnaissance vocale ouvrent l'accès à des ressources auparavant inaccessibles.

Au-delà du seul prisme du handicap, le recours à l'intelligence artificielle pourrait être un levier pour favoriser la compréhension et l'accès au savoir et à l'information pour tous, dans une logique d'égal accès aux droits et de justice sociale. En lien avec le programme Services Publics +, le ministère de la Culture promeut l'usage du langage clair (norme ISO 24495-1:2023), visant à produire des écrits clairs, simples et utilisables, centrés sur les besoins de leurs destinataires.

- **Action** – Explorer les apports de l’IA pour outiller la rédaction ou la reformulation de textes en s’appuyant sur les principes du langage clair.

Sensibiliser et former les agents

Dans le prolongement de l’adoption de la charte interne du ministère relative aux usages de l’IA en juin 2024 et d’une vague d’ateliers d’initiation qui a permis de sensibiliser plus de 900 agents, le ministère de la Culture poursuit son action en faveur de l’acculturation des équipes à un usage responsable et maîtrisé de cette technologie, notamment concernant l’usage des assistants conversationnels.

- **Action** – Enrichir le plan de formation du ministère à destination des agents.
- **Action** – Développer une programmation d’ateliers d’initiation thématiques.
- **Action** – Mettre en visibilité les initiatives menées au niveau local (DRAC, SCN).
- **Action** – Intégrer la sensibilisation à l’IA comme facteur de transformation de l’action publique dans la formation des cadres du ministère de la Culture et de ses opérateurs.

Moderniser l’environnement numérique de travail

Sécuriser les usages de l’IA

Le développement de l’IA au sein du ministère de la Culture s’accompagne d’une vigilance accrue en matière de cybersécurité. L’intégration de modèles d’IA dans les outils et processus métiers nécessite de sécuriser les infrastructures, protéger les données sensibles et prévenir toute vulnérabilité susceptible d’être exploitée via ou par les systèmes d’IA. Le ministère s’engage à adopter des pratiques responsables en matière de sécurité numérique, en lien avec les recommandations de l’ANSSI, et à poursuivre ses efforts de sensibilisation des agents à ces enjeux.

Accompagner et évaluer les usages du quotidien :

Le ministère de la Culture souhaite proposer une offre de services à ses agents pour qu’ils disposent dans leurs activités courantes, progressivement et en fonction de leurs usages réels, des outils simplifiant la réalisation de tâches chronophages (comptes-rendus, traduction, aide à la rédaction, aide à l’analyse et à la synthèse, etc.).

Pour le volet « service aux administrations » de la gouvernance de l’information et de maîtrise de l’inflation numérique mentionné *supra*, le ministère pourra contribuer aux initiatives collectives visant à utiliser l’IA, en particulier la coordination d’agents et d’outils spécialisés (*i.e.* agentique) pour assister au classement de dossiers ou volumes d’informations numériques, au dédoublonnage, à la sélection de documents triviaux ou obsolètes, à l’identification de documents engageants et/ou à caractère personnel, à l’attribution de durées de conservation et en général à l’amélioration des règles de gestion du cycle de vie et de métadonnées associées aux documents et données.

- **Action** – Expérimenter des usages quotidiens de l’IA au travers de l’appel à candidatures interne Exper:IA.

- **Action** – Contribuer par l’expertise technique et fonctionnelle aux initiatives interministérielles sur l’agentique IA pour l’organisation de la production des documents et données dans les administrations.

Pour les usages spécifiques à chaque métier du ministère :

Des ateliers d’intelligence collective ont permis d’identifier des cas d’usage métier qui pourraient bénéficier des technologies d’IA, parmi lesquels de fortes attentes, en administration centrale et en DRAC, pour pouvoir interroger et analyser des corpus documentaires diversifiés, accélérer l’instruction et la préparation d’instances et de commissions, etc.

- **Action** – Construire une offre de services pour des solutions d’IA personnalisées sur des données spécifiques métiers.

Projets emblématiques

A. La diversité linguistique et culturelle : ALT-EDIC, LANGU :IA et COMPAR:IA

L'alliance pour les technologies des langues (ALT-EDIC)

Faisant suite à la priorité donnée par le gouvernement français à la recherche et à l'innovation dans l'intelligence artificielle (IA) d'installer auprès de la Cité internationale de la langue française « un laboratoire des technologies linguistiques » complétant l'offre de la Cité, **le ministère de la Culture mobilise l'ensemble des expertises autour de la mise en place d'un Centre de référence pour les technologies des langues composé d'un volet européen (ALT-EDIC) et d'un volet national et francophone**, en cours de développement.

La Commission européenne a mis en place en 2023 un nouveau type de structure destiné à renforcer la compétitivité et la souveraineté industrielle, les European Digital Infrastructure Consortium (EDIC). La France, au travers du ministère de la Culture et de Bercy (DG Entreprises, Coordination nationale pour l'IA) a proposé de mettre en place un EDIC dédié aux questions de technologies des langues et d'IA, l'Alliance pour les technologies des langues (ALT-EDIC).

L'ALT-EDIC, coordonnée par la France et en partenariat avec 25 États membres de l'UE (18 en tant que membres et 9 en tant qu'observateurs), a accueilli son premier directeur en janvier et a débuté le recrutement de son équipe, avec pour horizon une vingtaine de collaborateurs d'ici fin 2026. Ses locaux se trouvent actuellement sur le site de Villers-Cotterêts. Elle peut s'appuyer sur un budget de fonctionnement annuel d'environ 4 millions d'euros pour mener ses activités. Dans les prochains mois seront également déployés son comité scientifique et son comité juridique et éthique qui seront largement ouverts aux acteurs institutionnels, établissements publics et de recherche.

L'ALT-EDIC a candidaté à quatre appels à projets européens en 2024 et a été lauréat pour chacun de ces projets pour un budget total en projets de 88 millions d'euros sur 3 ans. Ces projets européens conduiront ALT-EDIC :

- à travailler sur une plate-forme de mise à disposition et d'échanges de données (projets ALT-EDIC4EU et espace de données linguistiques) ;
- à collecter des données dans toutes les langues d'Europe et à développer des cas d'usage en entreprise (projet LLMs4EU) ;

- à contribuer au développement d'un grand modèle de langue européen plurilingue et à code ouvert (projet OpenEuroLLM) ;
- à accompagner au mieux l'écosystème et notamment les jeunes pousses qui démarrent leur activité sur les technologies des langues en Europe (projet LLM-BRIDGE).

L'ALT-EDIC doit être complétée par un volet national (baptisé LANGU:IA) confirmant l'engagement de l'État pour sa souveraineté et sa détermination à associer les partenaires nationaux et francophones ; il vise à **développer un écosystème d'innovation pour le français et les langues de France** à travers notamment l'accompagnement des acteurs industriels et académiques. Ce volet est en cours de développement et doit aboutir d'ici la fin de l'année 2025.

Compar:IA

Issue de la start-up d'Etat compar:IA, co-portée par les incubateurs du ministère de la Culture (Atelier Numérique) et de la DINUM (AllIAnce), **la plateforme compar:IA permet de tester et comparer les réponses de différents agents conversationnels**. Lancé en octobre 2024, le service, accessible gratuitement et sans création de compte à l'adresse <https://comparia.beta.gouv.fr>, propose aux utilisateurs de comparer deux modèles d'IA conversationnelle choisis parmi une vingtaine de solutions open source et propriétaires de différentes tailles. Après avoir exprimé leur préférence, les utilisateurs découvrent l'identité des modèles testés ainsi que des informations sur leurs caractéristiques et leur impact environnemental.

Depuis son lancement, la plateforme a attiré plus de 150 000 visiteurs uniques, générant plus de 230 000 questions et 100 000 préférences (chiffres actualisés le 02 mai 2025). Ces questions et préférences collectées alimentent des jeux de données publiés et partagés sous licence libre. **Ces jeux de données (questions et préférences) constituent une ressource précieuse pour l'écosystème francophone de l'IA**, étant donné la faible représentation du français dans les corpus de référence actuels pour ce type de données.

Le projet répond ainsi à deux objectifs complémentaires :

- 1) **Former et sensibiliser les citoyens** à l'utilisation des systèmes d'IA conversationnelle en donnant accès simplement aux IA génératives et informant sur des enjeux majeurs : pluralisme des modèles, impact environnemental, et biais culturels/linguistiques.
- 2) **Constituer et partager des jeux de données de questions et de préférence francophones** reflétant des usages réels et non contraints, afin d'améliorer la qualité des systèmes d'IA conversationnelle pour les utilisateurs francophones.

Pour assurer la croissance continue du service et l'enrichissement des jeux de données, plusieurs actions sont mises en œuvre :

- **Construction de partenariats** avec des acteurs diversifiés (PIX, CNNUM, CLEMI, Campus du numérique, CAIRE, DRANE etc.)
- **Conception et diffusion d'outils de médiation** facilitant l'utilisation de compar:IA dans des contextes de formation professionnelle et d'enseignement
- **Développement de nouvelles fonctionnalités**, notamment une méthode de classement des modèles à partir des préférences collectées et de l'empreinte environnementale des modèles, en partenariat avec le PEReN (travaux initiés en mars 2025)
- **Intégration continue de nouveaux modèles** et adaptation de la plateforme aux nouvelles capacités (modèles de raisonnement).

Les axes de développement identifiés pour la consolidation et l'accroissement du commun numérique que constitue compar:IA sont les suivants :

- 1) **Favoriser la réutilisation des jeux de données** : qualifier au moins trois réutilisations à impact, notamment l'utilisation par des éditeurs de modèles pour l'entraînement ou l'alignement de futurs modèles ou le développement d'indicateurs et de métriques pour faciliter l'observation des usages à partir des données collectées.
- 2) **Etendre** compar:IA à d'autres langues européennes ou issues de la francophonie, avec un objectif de 50 000 questions par nouvelle langue ciblée

Les services produits par la start-up s'inscrivent dans les feuilles de route des établissements LANGU:IA et ALT-EDIC en cours de structuration.

B. Une approche mutualisée pour la gestion et la valorisation du patrimoine culturel

Les établissements patrimoniaux (musées, archives, bibliothèques) partagent des besoins similaires en matière d'indexation, de description, de recherche et de découvrabilité de leurs collections par l'IA et plusieurs projets se développent déjà dans ce domaine.

Cependant, le niveau de complexité et de maturité de ces technologies, tout comme la puissance des moyens techniques et humains qu'elles mobilisent constituent des freins majeurs à un large développement de son usage au sein des institutions culturelles. Ces projets s'accompagnent en effet de besoins d'investissement importants en termes de modernisation des infrastructures et d'intégration de nouvelles briques technologiques innovantes.

C'est pourquoi **le ministère explore les possibilités de mutualisation et de partage de solutions open source dans ce domaine afin de renforcer la capacité des institutions culturelles à se saisir de ces outils.**

Plusieurs établissements culturels ont été consultés entre mars et avril 2025 afin de mettre à jour l'état des lieux des projets intégrant des technologies d'intelligence artificielle, préciser les besoins à couvrir et esquisser les pistes de scénarios de mutualisation. Deux axes semblent particulièrement prometteurs pour construire un service mutualisé répondant aux besoins de plusieurs établissements :

- Pour la reconnaissance et la transcription des écritures manuscrites issues des fonds patrimoniaux, avec des modèles entraînaables sur des corpus spécifiques et des interfaces adaptées aux métiers.
- Pour l'indexation automatique des images, interopérable avec les SI métiers afin de faciliter l'enrichissement, la recherche et l'exploitation des contenus iconographiques (dans un premier temps des collections patrimoniales).

Au-delà de l'adhésion essentielle d'établissements partenaires pour créer une dynamique collaborative durable, le succès des projets de mutualisation pour l'indexation des images et la reconnaissance d'écriture manuscrite reposent sur plusieurs leviers clés :

- **L'interopérabilité** avec les systèmes existants (DAM, SI collections, IIIF, formats ALTO/TEI) ou en cours de construction (SI Patrimonial) pour garantir l'intégration fluide dans les chaînes de traitement, jusqu'au développement de descriptions en langage naturel et à l'alignement sur des référentiels structurés et des autorités partagées.
- **La validation scientifique des corpus utilisés**, leur disponibilité et leur qualité conditionnant la performance des modèles.
- **L'adaptation des interfaces aux pratiques professionnelles**, permettant l'annotation, la correction ou l'entraînement par les agents métiers sans expertise technique.

Le respect des droits liés aux contenus patrimoniaux, la mise en place de standards d'échange, ainsi qu'un accompagnement méthodologique et technique (formation, documentation, support) complètent les conditions de réussite.

C. Des assistants IA pour les traitements des documents et données numériques dans les administrations et les services d'archives

La définition des archives publiques françaises inclut tout le cycle de vie des documents et données dès leur création, et pour l'époque contemporaine une écrasante majorité d'informations numérique. La compétence interministérielle et l'expertise historique de l'administration des Archives offre à ce titre une opportunité stratégique à saisir, dans un contexte d'inflation des volumes numériques et de demandes croissantes et plus complexes des usagers, pour faire de l'IA un outil au service de toute la « chaîne archivistique » des documents et données.

Un tel engagement permettra de renforcer la visibilité et le rayonnement du ministère de la Culture comme un acteur de référence pour les usages concrets, responsables et tournés vers les usagers (administrations, services d'archives, chercheurs et citoyens) de l'IA.

Du début du cycle de vie des documents et données aux différentes exploitations possibles de l'information, les outils d'IA peuvent faciliter des traitements successifs et d'intérêts complémentaires :

Pour l'ensemble des administrations et des agents publics, des assistants agentiques appuyant l'organisation de la production documentaire (documents et données) des individus et des institutions permettront d'amplifier et d'outiller les efforts de formation des archivistes et des gestionnaires de documents aux pratiques essentielles de bonne gestion des informations. L'agentique IA permet d'envisager l'apport sur le poste de travail ou dans des systèmes d'informations partagés de dispositifs semi-autonomes coordonnées pour classer les documents et dossiers, identifier des documents engageants ou des données à caractère personnel, sélectionner des documents triviaux ou obsolètes et identifier des durées de conservation.

La collecte archivistique et le traitement des entrées numériques dans les services d'archives publiques (sélection, identification et qualification de téraoctets de messageries électroniques, documents bureautiques, jeux de données et fichiers issues d'applications métier). L'objectif de l'outillage IA est à la fois d'industrialiser le traitement de masses numériques au-delà des capacités humaines et de préparer l'enrichissement des données qui permettra l'exploration des fonds d'archives patrimoniales numériques par d'autres outils complémentaires.

Selon les cas d'usages, les modules de cette politique permettront des déclinaisons en direction d'autres secteurs culturels, des partenariats avec des acteurs économiques et scientifiques et la réutilisation large des technologies développées.

D. Un environnement numérique de travail augmenté

Le programme Exper:IA a été lancé en janvier 2025 : cet appel à candidatures permet aux agents du ministère de la Culture de tester, pour une durée limitée, des solutions d'IA du marché, « clé en main ». L'objectif est d'**expérimenter une série d'usages simples** (compte-rendu, aide à la rédaction et à l'analyse...) et contribuer à l'acculturation des équipes et au développement de bonnes pratiques. 20 projets ont été retenus, pour une durée maximale de 6 mois et près de 60 agents sont mobilisés au total. Avant son lancement, chaque expérimentation a fait l'objet d'une évaluation de la sensibilité des données manipulées et d'une homologation de sécurité pour garantir leur sécurité, y compris dans cette phase exploratoire.

Ce dispositif préfigure la **mise en place d'une offre de services à plus grande échelle**, progressivement à partir de 2026 : il permet, pour chacun des usages plébiscités par les agents, de développer une meilleure connaissance d'un panel de produits existants sur le marché (fonctionnalités, gains, limites...). En fonction des résultats de ces expérimentations qui seront connus d'ici fin 2025, le ministère évaluera les conditions financières, techniques et organisationnelles d'un éventuel déploiement : aucune solution technique n'est à ce stade privilégiée, **les usages les plus courants pouvant idéalement s'appuyer sur une offre mutualisée au niveau de la Dinum.**

Annexe : détail des actions

A. Développer des intelligences artificielles et des usages responsables

Soutenir l’entraînement de modèles d’IA respectueux de la diversité culturelle, artistique et linguistique, et évitant les biais algorithmiques

Action	Détail
Participer aux projets de l'Alliance pour les technologies des langues (ALT-EDIC)	Volet européen du futur Centre de référence pour les technologies des langues à Villers-Cotterêts, créé en février 2024, ALT-EDIC est un consortium européen pour une infrastructure numérique (EDIC) hébergé par la France. Son objectif principal est de développer une infrastructure commune pour les technologies des langues, en mettant l'accent sur les grands modèles de langue (LLM) multilingues.
Préfigurer la mise en place d'un volet national et francophone rattaché à l'ALT-EDIC : le projet LANGU:IA	Lauréat en octobre de l'appel France 2030 « Pôles territoriaux des industries culturelles et créatives », le projet LANGU:IA a développé trois études sur les aspects économiques et juridiques, et sur sa possible implantation à Villers-Cotterêts ; les résultats de ces études, livrées en octobre 2024, nourrissent la préfiguration du projet débutée en avril 2025.
Poursuivre le déploiement de COMPAR:IA	Lancée en octobre 2024 par le ministère de la Culture et la Direction interministérielle du numérique (DINUM), la plateforme comparia.beta.gouv.fr permet aux utilisateurs de comparer les réponses de différents modèles d'IA conversationnels et de découvrir ainsi la diversité de ces modèles ainsi que leur empreinte environnementale. L'objectif est de développer l'usage de la plateforme, à des fins éducatives et de sensibilisation, et de mettre à disposition dès 2025 les données de préférence collectées par la plateforme, données précieuses pour les chercheurs et développeurs pour améliorer les futurs modèles d'IA sur le français.
Clarifier les pratiques d'ouverture et de mise à disposition des données et des contenus culturels des collections nationales dans le respect du cadre juridique en vigueur	Les opérateurs culturels (musées, bibliothèques, archives, monuments historiques, etc.) et le ministère de la Culture ont beaucoup à apporter au développement de l'IA avec la mise à disposition de la richesse de leurs corpus libres de droit (pour les corpus non libres de droit, cf. action sur la concertation nationale entre producteurs d'IA et représentants des ayants droits). Le partage de ces contenus est essentiel au développement de systèmes d'IA représentatifs de la culture française et des langues de France.

Poursuivre et renforcer les programmes de numérisation

Véritable enjeu de la pertinence des réponses proposées par la recherche assistée par l'IA, la numérisation porte sur de vastes corpus : catalogue de collections anciennes, publications sélectionnées, fonds photographiques... La gouvernance de la programmation de la numérisation doit également prendre en compte les besoins relatifs au patrimoine culturel en termes de connaissance et de conservation pour une sélection adéquate des ouvrages bibliographiques, des archives imprimés, des périodiques, de la presse ou de la littérature, ou de la documentation présente dans les musées de France (dossiers d'œuvres), les services régionaux de l'inventaire général du patrimoine dans les conseils régionaux et dans les directions régionales des affaires culturelles (services régionaux de l'archéologie ou les conservations régionales des monuments historiques). Les politiques de numérisation posent enfin des questions d'interopérabilité et de mutualisation.

Protéger l'intégrité de l'information produite par les médias et les journalistes

Action	Détail
Soutenir les initiatives et les projets mettant en œuvre des outils d'IA éthiques au service de l'intégrité de l'information	Exemples d'initiatives : les initiatives de l'Alliance pour les faits (réseau de vérification des faits, cartographie des enjeux et usages de l'IA).
Soutenir les photographes dans la lutte contre la désinformation	En favorisant leur participation, <i>via</i> les dispositifs d'éducation artistique et culturelle, à l'éducation à l'esprit critique et à l'information.
Etudier la possibilité de mettre en place un marquage généralisé des images (<i>via</i> un <i>watermarking</i> qui permet la conservation des métadonnées) et leur identification au sein d'un registre global	Préconisation du groupe de travail « Respect du droit d'auteur dans l'environnement numérique » des représentants des photographes, ce registre permettrait aux plateformes de partage et aux éditeurs de presse de vérifier l'authentification des images, et aux opérateurs d'IA de consulter le recours des ayants-droits à l' <i>opt-out</i> .
Travailler sur la création d'un outil de détection d'images générées par l'IA.	Le PEReN vient de lancer, dans le cadre du sommet IA, une consultation ouverte sur le sujet et un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès des entreprises de programmation.

Développer l'esprit critique du citoyen face à l'IA

Action	Détail
Amplifier les actions d'éducation aux médias et à l'information à l'attention de tous les publics, jeunes et adultes	Soutenir des acteurs et réseaux d'acteurs développant des actions de sensibilisation et de formation en présentiel, des outils pédagogiques d'acculturation aux enjeux de l'IA et du fonctionnement des écosystèmes numériques ou encore des solutions d'IA en faveur du développement de l'esprit critique.
Favoriser des modalités de rencontre entre artistes et publics autour des IA et des enjeux qu'elles véhiculent	Exemples d'initiatives : comme dans le cadre de l'exposition « Le monde selon l'IA » du Jeu de Paume, les rencontres autour de l'IA organisées au Centre Pompidou, ou les initiatives du Lux à Valence. Platform, le réseau des FRAC, a pour projet de mettre en place une opération autour de l'IA à destination du grand public, en lien avec leurs collections.
Agir, avec les organismes qui partagent la culture scientifique et technique (CSTI) dans les territoires (centres de sciences,	Universcience a, par exemple, coproduit en 2024 une exposition « IA DOUBLE JE » qui invite les publics à mieux appréhender l'IA, ses impacts et à la maîtriser : cette exposition itinérante, comme l'ensemble des ressources

établissements d'enseignement supérieur, organismes de recherche, médiathèques, etc.), notamment Universcience, pour sensibiliser le public aux enjeux de l'IA.

Impliquer les citoyens dans la recherche culturelle sur l'IA, en développant des programmes de recherche participative

Favoriser des coopérations avec Universcience, La Villette et Le Fresnoy et des opérateurs du spectacle vivant (notamment l'IRCAM) sur la recherche et la création augmentée par l'IA.

Favoriser par le plurilinguisme l'accès aux contenus scientifiques et la diversité des recherches.

d'éducation à l'IA produites par les acteurs de la CSTI, a vocation à être diffusée largement sur les territoires.

Ces programmes permettraient de comprendre le rôle que jouent les citoyens dans l'évolution du marché de l'IA (impacts, situations d'expérience, usages, appropriation) et favoriser les innovations par la co-création (développement et amélioration de la technologie).

Promouvoir des usages raisonnés et une IA culturelle frugale

Action	Détail
Appliquer aux projets numériques du ministère de la Culture les référentiels d'IA frugale.	
Promouvoir auprès des partenaires du ministère de la Culture le recours à l'IA frugale	

B. Créer les conditions d'un modèle économique équitable et protecteur des créateurs

Agir pour préserver le droit d'auteur et la rémunération des créateurs face au développement accéléré de l'IA

Action	Détail
Envisager des modèles de rémunération adaptés aux enjeux des différents secteurs culturels à partir des travaux du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) sur la rémunération des contenus	L'objectif est d'analyser les enjeux économiques sous-jacents à l'accès aux données protégées et examiner les mécanismes juridiques envisageables pour chaque secteur pour garantir aux ayants droit l'effectivité de leurs droits lors de l'utilisation des œuvres par les fournisseurs d'IA.

culturels utilisés par les systèmes d'IA	
Créer un dialogue entre développeurs d'IA et représentants des ayants-droits <i>via</i> un cycle de concertation.	Lancé en avril 2025 par la ministre de la Culture et la ministre déléguée chargée de l'IA et du numérique, ce cycle de concertation a pour objectif de favoriser la compréhension des enjeux réciproques et d'identifier les bonnes pratiques en matière de négociation d'accords entre fournisseurs de modèles et titulaires de droits.
Mener des réflexions autour des dispositifs techniques d' <i>opt-out</i> .	Les travaux existants notamment l'étude du PEReN sur la mise en œuvre de l' <i>opt-out</i> sont à valoriser afin d'analyser le fonctionnement, l'appropriation et l'efficacité des dispositifs techniques qui permettent aux ayants droit de la culture et des médias d'exprimer leur droit de retrait.
Etudier au travers d'une étude du CSPLA la question de la loi applicable, en vertu des règles du droit international privé, à l'entraînement des modèles d'IA.	Etude lancée en avril 2025. Pour plus de détail voir page du ministère .
Etudier au travers d'une étude CSPLA les enjeux tenant de la problématique de l'attribution des œuvres et des prestations artistiques notamment dans le champ de l'IA	Etude lancée en juin 2025. Pour plus de détail voir page du ministère .
Mettre en œuvre la Stratégie France-Québec	Notamment en matière de politiques de régulation des plateformes et des algorithmes, d'observation et de recensement des technologies existantes en matière d'identification et d'évaluation de la part de contenus synthétiques, de valorisation de la création humaine dans le cadre de l'utilisation de l'IA.
Etudier au travers d'une étude du CSPLA les enjeux économiques et juridiques des contenus générés ou manipulés par l'IA (hypertrucages) pour les secteurs culturels	Etude lancée en juin 2025. Pour plus de détail voir page du ministère .
Etudier au travers du CSPLA les enjeux tenant à la protection des contenus générés avec le recours à l'IA générative.	Etude lancée en juin 2025. Pour plus de détail voir page du ministère .
Soutenir les projets innovants dans le domaine de la lutte contre le piratage ou la diffusion illégale de contenus	Cf. AAP France 2030 - Transition numérique de la culture et appropriation de l'intelligence artificielle

Observer et maîtriser les impacts sur les chaînes de valeur des métiers et des industries de la culture

Action	Détail
Doter le ministère d'une capacité d'observation et d'anticipation des innovations en matière d'IA et de leurs impacts sur les métiers et les chaînes de valeur.	Cette démarche exigera de définir collectivement un cadre méthodologique qui viendra à la fois compléter et mettre en cohérence les études déjà existantes. Il doit reposer sur la définition d'un cadre de dialogue constant avec chaque filière, les acteurs de terrain et leurs représentants (SACEM, ADAGP, SGDL...), l'identification d'indicateurs adaptés aux spécificités de chaque filière, et la

	construction d'une capacité d'agrégation de données d'études au niveau du ministère.
Elaborer d'ici la fin 2025 un cadre de référence ministériel pour guider l'instruction des aides à la création	Mesure applicable aux CNC, CNL, CNM et dispositifs ministériels. L'objectif sera de définir le cadre dans lequel les demandeurs d'aide devront s'inscrire pour donner aux jurys toute la transparence nécessaire sur la manière dont ils ont pu utiliser l'IA au service de leur projet de création. Cette transparence aura pour double bénéfice de proposer un exercice de sincérité sur les usages de l'IA et de donner aux jurys une meilleure vision transversale de la manière dont l'IA est utilisée dans le secteur. Cela viendra nourrir la réflexion ministérielle sur le besoin, ou non, d'adapter dans le futur les dispositifs d'aide à l'heure de l'IA. Enfin, ce cadre de référence rappellera les principes de vigilance à observer par les jurys dans l'utilisation de l'IA pour l'instruction des dossiers, dans le strict respect de la propriété intellectuelle des auteurs.
Actualiser la stratégie ministérielle 2024-2029 de l'enseignement supérieur Culture avec l'appui du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (Cneserac).	La stratégie du ministère en matière d'enseignement supérieur sera actualisée et s'appuiera sur une approche collégiale mobilisant les experts de terrain : la nouvelle Commission d'étude spécialisée (CES) dédiée au numérique et l'Observatoire de l'enseignement supérieur et de la recherche contribueront à nourrir l'état des lieux des pratiques et des initiatives, à identifier les besoins en compétences des filières culturelles, à faire évoluer les programmes, les cursus et les diplômes pour répondre à l'enjeu d'insertion professionnelle, à accompagner la formation des enseignants, à intégrer l'IA dans les processus d'apprentissage, etc.
Encourager les établissements de l'ESC à proposer à leurs étudiants un parcours de formation initiale et continue aux enjeux de l'IA, aux usages et aux outils mobilisant ces technologies.	Les établissements de l'ESC sont invités à développer des actions de sensibilisation transversale aux enjeux du numérique et de l'IA, en lien par exemples avec les campus en région, les universités et les acteurs professionnels. Ils sont aussi encouragés à développer des formations avancées et des parcours de spécialisation (à l'image de ceux proposés par la Femis ou INA Sup). Des accompagnements post diplômes sont également à envisager, comme le propose déjà l'Ecole nationale supérieure de la photographie de Arles. Ces actions doivent prendre en compte les besoins spécifiques des métiers de la conservation et de la restauration en lien avec les formations en conservation-restauration des biens culturels (INP, université Paris I, Tours, Avignon).
Accompagner l'adaptation des programmes pédagogiques et s'inspirer des bonnes pratiques françaises ou internationales en matière de formation à l'IA	Par exemple, dans le domaine de l'architecture, le ministère de la Culture soutient les activités du réseau scientifique et pédagogique en architecture « Architecture, conception et culture numérique (ACCN) » : celui-ci dresse un état des lieux des enseignements relatifs à l'IA dans les 21 écoles nationales supérieures d'architecture et du paysage et proposera des formations dédiées aux formateurs pour accompagner l'évolution des pratiques professionnelles.
Identifier et enrichir le catalogue de formation ministériel par une offre de formation à destination des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur culture.	
Accompagner l'innovation et la recherche appliquée en architecture au sein des ENSA-P	Conformément à la stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029, avec la constitution d'un groupe de travail dédié aux enjeux liés à l'IA, au numérique et aux conséquences pour le travail des architectes et le soutien aux activités des chaires partenariales de recherche (notamment les chaires Architecture et intelligences et la chaire AI4ARCHI récemment labélisée dans le cadre de l'un des 9 clusters en IA soutenu par France 2030.
Dans le champ de la création artistique, développer la formation professionnelle à l'IA	Prévue par le dispositif "EDEC intersectoriel Culture, Création, Communication, Sport et Tourisme" renouvelé en juin 2024 entre l'Etat et l'Afdas.

Proposer des formations spécifiques à l'intention des architectes praticiens au titre de la formation obligatoire imposée par le CNOA.

Ces formations pourraient être opérées par les ENSA-P et financées par le projet Transitions ARCHI, candidat à l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir ».

C. Innover et renouveler l'offre culturelle, de sa création à sa diffusion

Explorer les interactions entre création artistique et IA

Action	Détail
Soutenir un écosystème dédié et mobiliser l'écosystème de création artistique en environnement numérique	Associant artistes, entreprises, universités et centres de recherche, la stratégie autour de la création artistique en environnement numérique s'inscrit dans la logique de la mise en place progressive d'un écosystème national de l'IA.
Promouvoir un programme de résidences de création à l'échelle nationale et internationale.	Ces programmes peuvent être développés par le biais d'AMI et d'appels à projet propres au ministère de la Culture, développés dans le cadre des programmes de financement européens ou portés en partenariat dans le cadre de l'Accord-cadre ministère de la Culture-CNRS (2026-2030), et en collaboration avec l'ANR et le MESR. A titre d'exemple, le projet « Ecrire avec l'IA : théâtre, littérature et arts médiatiques » porté par l'UMR Litt&Arts vise à replacer l'IA dans un écosystème historique et artistique et à interroger la place/le statut de l'IA dans les processus artistiques, la conception et les supports médiatiques.

Soutenir la recherche culturelle

Action	Détail
Initier et soutenir des programmes de recherche pluridisciplinaires articulant l'IA et les grandes thématiques de recherche du ministère de la Culture.	Ces programmes peuvent être développés par le biais d'AMI et d'appels à projet propres au ministère de la Culture, développés dans le cadre des programmes de financement européens ou portés en partenariat dans le cadre de l'Accord-cadre ministère de la Culture-CNRS (2026-2030), et en collaboration avec l'ANR et le MESR. A titre d'exemple, le projet « Ecrire avec l'IA : théâtre, littérature et arts médiatiques » porté par l'UMR Litt&Arts vise à replacer l'IA dans un écosystème historique et artistique et à interroger la place/le statut de l'IA dans les processus artistiques, la conception et les supports médiatiques.
Mobiliser la recherche au bénéfice des ICC avec le PEPR ICCARE (Industries Culturelles et Créatives : Action, Recherche, Expérimentation) et le CNRS.	ICCARE est un Programme et Équipement Prioritaire de Recherche lancé le 19 juin 2024. Porté par le CNRS, il constitue le volet recherche de la stratégie nationale d'accélération dédiée aux ICC. Il vise à renforcer les liens entre les acteurs de la recherche et les professionnels des ICC, en favorisant une approche collaborative et interdisciplinaire et à soutenir des projets de recherche structurants, notamment en sciences humaines et sociales et en sciences informatiques, pour répondre aux défis actuels des ICC.
Identifier les usages de l'IA au service de la production scientifique	

Contribuer à la transformation des filières des industries culturelles et créatives françaises pour imaginer de nouvelles offres et de nouveaux services

Action	Détail
Déployer l'appel à projets France 2030 « Transition numérique de la Culture et appropriation de l'intelligence artificielle »	Ce dispositif est piloté en lien avec le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et les deux opérateurs de France 2030 (Bpifrance et Banque des Territoires). Il vise à accompagner le développement de solutions contribuant à la création et au développement de nouvelles expériences culturelles et artistiques, de solutions permettant le partage et la valorisation des données ou la sécurisation de l'exploitation des contenus et la rémunération des ayants droit.

Accélérer la production de contenus pédagogiques, de médiation et d'éducation artistique et culturelle

Action	Détail
Diffuser l'utilisation de la plateforme Ada créée par Universcience.	Le produit propose aux enseignants des contenus certifiés à destination des élèves, sur la base de l'ensemble des ressources multimédia de la Cité des sciences et de l'industrie, du Palais de la découverte et du Blob.fr, et facilite la conception de cours et de modules pédagogiques à façon à partir de ces ressources.

Accélérer la production de contenus pédagogiques, de médiation et d'éducation artistique et culturelle

Action	Détail
Perfectionner l'algorithme de recommandation du pass Culture	En lien avec le SCN PERen et l'institut de recherche INRIA. L'objectif est d'encourager la diversification des pratiques culturelles des jeunes en améliorant la performance du système algorithmique de l'application mobile et web et en gagnant en précision du modèle.

D. Utiliser l'IA comme levier de découvrabilité, de connaissance et de protection des biens culturels

Exploiter le potentiel de l'IA pour enrichir la description et la connaissance des biens culturels et les valoriser

Action	Détail
Explorer la richesse du contenu des archives grâce à l'industrialisation des technologies de reconnaissance d'écriture manuscrite.	Dans le secteur des archives, le projet SOCFACE ouvre de nouveaux horizons à la recherche historique, généalogique, économique, démographique ou sociale par le traitement à grande échelle de vastes séries de documents historiques nominatifs. Il s'agit de la plus large application au monde de l'IA sur un corpus massif d'archives (25 millions de documents numérisés), utilisant la reconnaissance automatique d'écritures manuscrites. Ce travail permet de constituer une base de données de 400 millions d'individus, qui sera accessible au public sur le portail FranceArchives en 2026. Son succès pourrait inspirer d'autres projets similaires sur des corpus d'archives historiques numérisés, comme le cadastre ou les registres militaires. Au-delà des documents purement nominatif, d'autres programmes mobilisant l'IA sont développés dans le secteur

	des archives, comme le projet SIMARA des Archives nationales, ou pourraient l'être, comme la transcription et l'anonymisation des « cahiers citoyens » de 2019. D'autres secteurs culturels riches en inventaires, correspondances, etc. (bibliothèques, musées...) ont également des cas d'usages pour la reconnaissance d'écriture manuscrite et de la génération d'entités nommées.
Améliorer la transcription et la recherche dans des fonds audiovisuels	Dans le champ audiovisuel, les investissements réalisés depuis plusieurs années par l'INA dans leur chaîne de traitement ont déjà permis de lancer en septembre 2024 la plateforme data.ina.fr qui valorise 1 136 200 heures issues des 184 chaînes de télévision et de radio captées chaque jour par l'INA. Elle permet d'éclairer l'actualité de manière différente (temps de parole H/F, les personnalités, les mots, les lieux les plus représentés dans l'actualité. L'objectif est désormais de pouvoir accélérer la transcription et la segmentation des fonds afin d'améliorer la recherche sémantique dans les fonds de l'INA (pour les chercheurs et au service des professionnels, mais aussi en apport d'expertise auprès des autres acteurs culturels qui ont des besoins similaires).
Améliorer la recherche dans les images des collections publiques, et notamment dans POP, la plateforme ouverte du patrimoine	Bénéficiaire de l'appel à projet Numérisation de l'architecture et du patrimoine (NPA) de France 2030, la BnF ainsi que d'autres établissements patrimoniaux comme le Musée des arts décoratifs ou le Musée Guimet explorent les technologies d'IA au service de l'indexation et de la recherche dans leurs fonds d'images. Ces technologies pourront également être explorées pour améliorer la recherche parmi les plus de 4 millions de notices exposées sur « POP », la plateforme ouverte du patrimoine : cet outil phare de diffusion des ressources culturelles porté par le ministère de la Culture donne accès aux bases de données patrimoniales créées par le ministère de la Culture depuis la fin des années 1970 (Joconde, catalogue des collections des musées de France, Mérimée, Palissy et Mémoire pour le patrimoine immobilier et mobilier classé ou inscrit au titre des monuments historiques ou recensé dans le cadre de l'inventaire général du patrimoine culturel, etc.). Les technologies de l'IA appliquées à la connaissance des collections patrimoniales peuvent être couplées au protocole IIIF, standard reconnu par le ministère, auquel sont sensibilisés établissements patrimoniaux et éditeurs d'outils de gestion des collections et d'images de tous les secteurs.
Favoriser l'émergence et le financement de programmes de travail basés sur la collaboration et le retour d'expérience en fonction de typologies particulières de biens culturels	Emergence de programmes entre acteurs de l'IA, doctorants, professionnels du patrimoine pour une mise en œuvre pratique à la fois généralisée et plus fine, en fonction de typologies particulières de biens culturels (exemple des vitraux, des retables ou des collections lapidaires...)
Etudier le potentiel de mutualisation et de répliquabilité de ces solutions entre acteurs culturels.	Cette étude lancée en mars 2025 est née du constat d'un besoin d'investissement massif des établissements publics culturels pour se saisir de ces technologies ainsi que de leur coût écologique. L'objectif est de proposer et d'instruire des scénarios d'ici la fin de l'année 2025.
Poursuivre l'incubation d'ArchéologIA à l'atelier numérique du ministère.	500 000, c'est le nombre de sites archéologiques enregistrés dans la carte archéologique nationale, la base de données spatiale du ministère de la Culture. Porté par les DRAC Occitanie et Bourgogne Franche-Comté, l'objectif du produit ArchéologIA est de proposer un outil de détection automatique de sites archéologiques potentiels, qui fonctionne grâce à l'intelligence artificielle appliquée à des images spatiales (notamment données LiDAR). Il détecte ainsi des anomalies de relief significatives qui correspondent à des indices archéologiques dans le but de permettre aux professionnels d'identifier des sites archéologiques inédits.

Lutter contre le trafic illicite de biens culturels

Action	Détail
Explorer la capacité de l'outil Arte-Fact à soutenir l'action du ministère de la culture en matière de contrôle de la circulation licite des biens culturels	Arte-Fact est un application de lutte contre le trafic des biens culturels développé dans le cadre du projet européen H2020 PREVISION et incorporé au projet ANCHISE désormais utilisé par l'OCBC. Cette action doit également permettre d'évaluer et de partager les outils existants ou en cours de recherche développés par l'INA, la BnF ou par l'ENS Lyon.
Fournir des données permettant l'entraînement de modèles d'IA capables de catégoriser et pré-identifier les biens culturels en circulation, en des termes compréhensibles par des non spécialistes d'histoire de l'art.	Le ministère de la Culture peut faciliter l'identification par les forces de l'ordre d'objets potentiellement illicites, la reconstitution des provenances des œuvres et la détection de biens volés. Par exemple les images et les métadonnées de référence des collections publiques (POP, les portails d'agrégation ou d'institutions...) facilitent la classification, la comparaison et l'identification d'un objet afin de savoir s'il est volé ou en danger.

Maîtriser l'inflation numérique grâce à l'IA

Action	Détail
Proposer un programme d'IA appliqué à l'archivage numérique, en coordination avec la DINUM et la DITP, articulé avec le programme VITAM	Cette action s'inscrit dans le cadre de la compétence interministérielle du ministère de la Culture en matière d'archives et est détaillée en partie 3.

E. Déployer l'IA au service des usagers et des agents

Simplifier l'accès aux démarches du ministère de la Culture

Action	Détail
Développer un agent conversationnel s'appuyant sur une IA générative pour faciliter l'accès aux archives	L'objectif est de rationaliser ainsi le flux des demandes qui sont adressées aux services d'archives. Un premier outil a été créé, avec IA non générative, le chatbot NORIA, pour guider les demandeurs sur les sujets les plus sollicités sur la thématique de l'Algérie coloniale (nationalité, service militaire et carrière professionnelle en Algérie entre 1830 et 1962). Mis en service en 2024, il continue d'être enrichi de nouveaux parcours de recherche (périmètre Archives nationales et Archives nationales d'Outre-Mer). Un nouvel outil, s'appuyant sur cette fois sur une IA générative, est en cours de conception, pour la recherche de documents d'urbanisme (périmètre Archives départementales et Archives municipales).
Expérimenter le recours à l'IA pour automatiser certaines étapes de vérification de l'éligibilité administrative des demandes de subventions reçues chaque année par le ministère de la Culture.	Sur la base des données issues de Démarches Simplifiées et d'une analyse précise des besoins avec les agents instructeurs, l'IA pourrait faciliter la vérification par les agents de la conformité, la cohérence et la complétude des pièces justificatives. En amont, le ministère se rapprochera d'autres administrations ayant engagé des démarches similaires, afin de tirer parti de leurs retours d'expériences et d'explorer les synergies possibles, notamment avec la DINUM, qui travaille également sur ces enjeux à l'échelle interministérielle.

Mobiliser le réseau Service Public + du ministère, réunissant les établissements sous tutelle pour identifier, partager et valoriser les usages de l'IA au service d'une relation usager plus simple, plus personnalisée et plus efficace

Cette action visera à recueillir les retours d'expérience, inspirer de nouvelles pratiques et favoriser une acculturation commune.

Exploiter l'IA comme levier d'accessibilité et d'inclusion culturelle

Action

Explorer les apports de l'IA pour outiller la rédaction ou la reformulation de textes en s'appuyant sur les principes du langage clair

Détail

En lien avec les projets interministériels portés par la DITP et la DINUM, cadrage d'une « instruction-type » du langage clair adaptable à toute IA et veille technologique

Sensibiliser et former les agents

Action

Enrichir le plan de formation du ministère à destination des agents

Détail

Sont concernés les agents de l'administration centrale, des DRAC, des SCN et des établissements sous tutelle. Le plan de formation sera composé d'un cursus généraliste d'introduction à l'IA et à ses usages dans le champ culturel, complété d'une formation juridique, de formations pratiques aux prompts, de formations spécifiques aux métiers du ministère (création artistique, musées...) et de formations techniques disponibles en interministériel.

Mettre en visibilité les initiatives menées au niveau local (DRAC, SCN)

Développer une programmation d'ateliers d'initiation thématiques

Ces ateliers permettront de sensibiliser aux impacts de l'IA : l'apport des assistants IA (agents et agentique), IA et sources, IA et environnement, IA et risques cyber sur les données manipulées...

Intégrer la sensibilisation à l'IA comme facteur de transformation de l'action publique dans la formation des cadres du ministère de la Culture et de ses opérateurs

Moderniser l'environnement numérique de travail

Action

Expérimenter des usages quotidiens de l'IA au travers de l'appel à candidatures interne Exper:IA

Contribuer par l'expertise technique et fonctionnelle aux initiatives interministérielles sur l'agentique IA pour l'organisation de la production des documents et données dans les administrations

Détail

Ce dispositif permettra l'identification des usages internes les plus fréquents, les outils les plus pertinents et les bonnes pratiques à respecter. L'objectif est de définir le périmètre d'une boîte à outils sur étagère pour les agents du ministère pour des usages professionnels courants.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la compétence interministérielle du ministère de la Culture en matière d'archives (voir action détaillée en partie 3).

Construire une offre de services pour des solutions d'IA personnalisées sur des données spécifiques métiers

Cette offre s'appuiera là où cela est possible sur les produits interministériels déjà existants. Une première expérimentation est en cours dans le cadre de l'Atelier numérique avec la mise à disposition d'un service d'analyse et de synthèse assisté par IA sur les données de l'Inspection générale (IGAC) et permettant de traiter des données sensibles avec le niveau de sécurité adéquat.

